Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Alexandre BLANC-GONNET Tél. : 01.49.55.81.49	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDRRCC/N2007-8249** **Date: 03 octobre 2007** Classement : SSA 134.3

Date de mise en application : Immédiate
Modifie : Annexe III des notes de service suivantes :
DGAL/SDSPA/N2006-8288 du 5 décembre 2006
DGAL/SDSPA/N2006-8283 du 5 décembre 2006
DGAL/SDSPA/N2006-8284 du 5 décembre 2006
DGAL/SDSPA/N2006-8285 du 5 décembre 2006
DGAL/SDSPA/N2006-8286 du 5 décembre 2006
DGAL/SDSPA/N2006-8287 du 5 décembre 2006
DGAL/SDSPA/N2006-8288 du 5 décembre 2006

Date limite de réponse : 1er février 2008
Nombre d'annexe : 1
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Plans de contrôle des résidus chimiques 2007 –Modification des listes de laboratoires agréés pour les recherches de nitroïmidazoles, nitrofuranes, chloramphénicol, thyréostatiques, AINS,pesticides, bêta-agonistes et stéroïdes dans les denrées et produits d'origine animale.

Bases juridiques : Règlement 2377/90 - Règlement 737/90 - Règlement 3954/87 - Règlement 1525/98 - Règlement 466/2001 - Règlement 882/2004 – Directive 96/22 – Directive 96/23 - Directive 86/363 - articles L.234-2 à L.234-4, L.237-1, R.234-9 à R.234-14 du code rural - Arrêté du 31 mars 2003

MOTS-CLES : plan de contrôle, résidus chimiques, nitroïmidazoles, nitrofuranes, chloramphénicol, thyréostatiques, promoteur de croissance, stéroïde, AINS et pesticides, polychlorure de biphényle, laboratoires

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : -LERMVD -LERQAP -LABERCA -Laboratoires départementaux d'analyses

Les annexes III des notes de service des plans de contrôle 2007 concernant les résidus chimiques dans les animaux de boucherie, volailles, lapins, gibiers, poissons d'élevage, lait et oeufs précisent les laboratoires agréés pour les analyses de dépistage et de confirmation.

Comme suite à la délivrance de nouveaux agréments intervenue après la parution des notes de service, vous trouverez ci-joint une liste actualisée de laboratoires départementaux d'analyses agréés pour le dépistage des nitroïmidazoles, nitrofuranes, thyréostatiques, AINS, pesticides, PCB, béta-agonistes et stéroïdes dans les denrées et produits d'origine animale pour la campagne de contrôle résidus chimiques 2007.

J'appelle votre attention sur le fait que seuls ces laboratoires habilités à effectuer ces analyses peuvent être destinataires des demandes d'analyse informatisées correspondantes.

La Sous-Directrice de la réglementation, de la recherche
et de la coordination des contrôles

Sophie BOUYER

LISTE ACTUALISEE DES LABORATOIRES DE DEPISTAGE ET DE CONFIRMATION DES NITROFURANES, NITROÏMIDAZOLES, THYREOSTATIQUES, AINS, PESTICIDES, BÊTA-AGONISTES ET STEROÏDES

Plans de contrôle	Matrice	Substances recherchées	Méthode de dépistage	Laboratoires de dépistage	Méthode de confirmation	Laboratoire de confirmation
Animaux de boucherie	muscle	**nitrofuranes**	CL/SM-SM	LDA 21, 22, 31, 40, 44, 56, 72, 79, 85 et 87	CL/SM-SM	Les mêmes
Volailles						
Lapins						
Poissons d'élevage	chair					
Oeufs	coule					
Animaux de boucherie	muscle et aliment	**nitroïmidazoles**	CL/SM-SM	LDA 12, 21, 22, 31, 40, 44, 56, 72, 79, 85 et 87	CL/SM-SM	Les mêmes
Volailles						
Lapins	muscle					
Gibiers						
Oeufs	coule			LDA 21, 22, 31, 40, 44, 56, 72, 79, 85 et 87		
Animaux de boucherie	thyroïde, urine, aliment	**thyréostatiques**	CL/SM-SM	LDA 21, 31, 35, 40, 72	CL/SM-SM	LDA 21, 31, 35, 40, 72 et LABERCA
Animaux de boucherie	muscle	**AINS**	CL/SM-SM	LDA 21, 22, 29, 35, 40, 59, 72, 79, 85	CL/SM-SM	Les mêmes
Animaux de boucherie	graisse périrénale, muscle et peau, muscle, chair, lait, oeufs	**Pesticides (1), PCB et pyréthrinoïdes**	CG/ECD et CG/NPD	LDA 12, 14, 19, 21, 22, 26, 29, 31, 40, 56, 66, 72, 79, 85, 87	CG/SM	AFSSA LERQAP
Volailles						
Lapins						
Gibiers						
Poissons d'élevage						
Lait						
Oeufs						
Animaux de boucherie	Tissus (foie ou muscle), poils, urine	**Béta-agonistes**	CL/SM-SM	LDA 12, 19, 21, 29, 35, 40, 44, 59, 72, 87	CL/SM-SM	Les mêmes et LABERCA en cas de difficulté
Volailles						
Lapins						
Animaux de boucherie	Tissus (foie ou muscle), poils, urine	**Stéroïdes**	CG/SM-SM	LDA 12, 19, 21, 29, 40, 44, 59, 72, 87	CG/SM-SM	Les mêmes et LABERCA en cas de difficulté
Volailles						
Lapins						
Poissons d'élevage						

(1) pesticides organochlorés et organophosphorés selon les espèces ou produits concernés.